



NOTE DE SYNTHESE

BUDGET PRIMITIF FOURNITURE DE CHALEUR

Année 2026

Conformément aux articles L. 2313-1 et L. 3313-1 du CGCT, les communes sont dans l'obligation de rédiger une note synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets primitifs et comptes administratifs dans le but de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget annexe Fourniture de chaleur de la commune de Luzy.

Le budget primitif relate l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année 2026, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il s'agit du premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel. Il doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril en cas de renouvellement de l'assemblée délibérante puis est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif 2026 a été voté le 28 février 2026 par le conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent ce budget annexe de la collectivité avec d'un côté, la gestion courante et régulière de la chaufferie centralisée permettant la distribution en chauffage de plusieurs bâtiments (collège Antony Duvivier, bureaux de la Communauté de communes, le Centre Long Séjour de Luzy et différents bâtiments communaux), de l'autre la section d'investissement qui a vocation à anticiper les éventuels frais de rénovation des installations et tout autre travaux nécessaires à leur bon fonctionnement.

I. La section de fonctionnement

a) Les dépenses

Pour l'année 2026, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **434 452,55 €**. Elles sont principalement affectées aux règlements des intérêts des emprunts et aux paiements des factures d'énergie à engager.

111 820,00 € sont dédiés aux dotations aux amortissements qui permettent de déprécier la valeur des installations en place selon leur durée de vie. En parallèle, cette somme est reportée en recettes d'investissement permettant la provision de crédits en vue de leur remplacement futur.

b) Les recettes

Pour l'année 2026, les recettes de fonctionnement sont estimées à **434 452,55 €** et sont basées principalement sur le remboursement de la consommation énergétique facturée aux abonnés raccordés au réseau.

II. La section d'investissement

a) Les dépenses

Le total des dépenses provisionnées pour l'année 2026 s'élève à **80 575,00 €** dont **21 030 €** sont alloués pour le remboursement des emprunts en cours. Le solde sert de provision en vue des futures dépenses d'investissement sur le réseau chaufferie et aux écritures comptables des subventions d'équipements.

b) Les recettes

Pour l'année 2026, les recettes prévues sont de **618 484,35 €**. Cette section est votée en suréquilibre. Les recettes sont purement budgétaires puisqu'elles sont le résultat de l'excédent d'investissement reporté des années antérieures (506 661,35 €) et des écritures relatives aux amortissements des installations comme indiqué au I a).